



Autorisation de paiement avec droit de contestation

Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) sur le compte postal de PostFinance SA ou procédure de débit LSV+ sur le compte bancaire

Indications sur l'émetteur de la facture / bénéficiaire

Gérance Immobilière Municipale, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève

N° d'adhérent de l'émetteur de la facture (RS-PID) : 41101000000473547

IDENT. LSV+ : VDG1W

Veillez noter ce qui suit :

Vous autorisez votre banque/PostFinance à débiter les factures émises par la Gérance Immobilière Municipale de votre compte.

Vous recevrez une confirmation écrite d'activation du recouvrement direct. Jusqu'à ce moment-là, veuillez vous acquitter de vos factures comme d'ordinaire en utilisant vos bulletins de versement.

Si votre solde est insuffisant, le paiement de votre facture ne sera pas effectué. La facture restera impayée.

Vous restez tenu de vérifier la transaction auprès de votre banque/PostFinance s'agissant de l'obligation de payer le loyer.

Informations sur le débiteur (client)

N° de réf. du client _____ Entreprise _____

Nom _____ Prénom _____

Rue, n° _____ NPA, lieu _____

N° de locataire _____ N° de téléphone _____

E-mail _____

Date du prélèvement : 5 ou 10 du mois

Sans information, la date du 5 est appliquée.

Débit du compte postal avec prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit)

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture indiqué ci-dessus.

IBAN (compte postal) CH _____

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit.

Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Veillez envoyer l'autorisation de paiement dûment remplie à l'adresse de l'émetteur de la facture indiquée ci-dessus.

Lieu, date

Signature(s)*

* Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Débit de mon compte bancaire (LSV+)

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les recouvrements directs émis par le bénéficiaire ci-dessus.

Nom de la banque _____ NPA, localité _____

IBAN (compte bancaire) CH _____

Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours après la date de l'avis auprès de ma banque, en la forme contraignante.

J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

Veillez envoyer l'autorisation de débit entièrement complétée à la banque.

Lieu, date

Signature(s)

Autorisation (ne pas remplir, sera complété par la banque)

IBAN : CH _____

Date :

Tampon et visa de la banque :



Payer vos factures *en toute facilité*

Descriptif du système de recouvrement direct

Factures régulières

Vous payez chaque mois votre loyer à la Gérance Immobilière Municipale grâce au système de recouvrement direct, vos paiements seront exécutés de manière fiable et ponctuelle.

Plus jamais de rappels

Vous délivrez une autorisation de débit à la Gérance Immobilière Municipale afin que nous puissions prélever directement sur votre compte bancaire le montant de votre loyer. Cette autorisation prévoit toujours un droit de contestation de votre part.

Nous nous chargerons ensuite de débiter votre loyer directement de votre compte bancaire/PostFinance selon la date de prélèvement choisie, le 5 ou le 10 de chaque mois.

Les avantages du recouvrement direct

Simplicité et gain de temps

- Vous économisez du temps et des frais car vous n'avez, par exemple, plus à saisir les données du paiement.
- Plus de rappels, puisque les paiements ne sont pas oubliés.
- Vous disposez toujours d'un droit de contestation.

Conditions à remplir

- Avoir un compte bancaire/Postfinance
- Une signature de l'autorisation de débit pour le bénéficiaire du paiement correspondant